

CGV-001202

UNIVERSITÉ DE MONCTON

150e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 2 décembre

de 9 h à 17 h

Salle 142 Pavillon Adrien-J.-Cormier

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Greg Allain Professeur (Moncton)
Jean-Paul Arsenault Extérieur du N.-B. (I.-P.-É.)
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Annette M. Boucher Atlantique (N.-É.)
René Boudreau Étudiant (Moncton)
Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Gaspé)
Jeannot Castonguay Nord-Ouest
Rino Castonguay Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)
Annie Chiasson Étudiant (Shippagan)
Robert Després Sud-Est
Lionel Dionne Professeur (Shippagan)
Léo Doiron Nord-Est
Jean-Guy Finn Extérieur des régions
Yvon Fontaine, recteur U de M
Gilles J. Godbout Nord-Ouest
Thérèse Landry-Martin Association des anciens, anciennes, amis et amies (Moncton)
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Soeur Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillé-Brown Nord-Est
Bélonie Mallet Nord-Est
Yves Martin Professeur (Edmundston)
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
André G. Richard Sud-Est
Dennis Savoie, président Extérieur des régions
Frédéric Soucy Étudiant (Edmundston)

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP) U de M
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Linda Schofield, secrétaire temporaire Moncton
Truong Vo-Van, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M

ABSENCES MOTIVÉES : Antonine Maillet, Yanick Pagé et Viateur Viel

TABLE DES MATIÈRES Page

1. OUVERTURE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
7. CORRESPONDANCE	5
7.1 Lettre du recteur adressée à l'honorable Jean-Maurice Simard	5
7.2 Lettres concernant le mandat du Groupe de travail	5
7.3 Lettre du vice-président interne de l'ABPPUM	5
7.4 Carte de remerciements de la famille Castonguay	5
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-000923 (assemblée ordinaire)	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	6
10. STRUCTURES ACADÉMIQUES	6
11. RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT	6
12. PARAMÈTRES DU BUDGET 2000-2001	7
13. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-001101	8
14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)	8
14.1 Modification aux Statuts et règlements	8
14.2 Nominations : Campus d'Edmundston	8
14.3 Nomination : Campus de Moncton	10
14.4 Permanences d'emploi : Campus de Moncton	10
14.5 Promotions : Campus de Moncton	11
14.6 Promotions : Campus de Shippagan	13
14.7 Congé sans solde : Campus de Moncton	13
14.8 Permanence d'emploi : Campus de Moncton	14
14.9 Années sabbatiques : Campus de Moncton	14
14.10 Dérogation à l'article 17 des Statuts et règlements	15
14.11 Nomination : Campus de Moncton	15
14.12 Année sabbatique : Campus de Moncton	15
14.13 Cas de promotion de deux professeures ou professeurs : Campus d'Edmundston	16
15. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-000912	17
16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	17

16.1 Certificat de deuxième cycle en enseignement aux élèves malentendants	17
16.2 Évaluation du projet-pilote l'Odyssée humaine	17
17. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT SAC-000831 ET SAC-001027	18
17.1 SAC-001027	18
17.1.1 Conseil de la langue française	18
17.1.2 Réforme des programmes de premier cycle en psychologie	18
17.2 SAC-000831	18
17.2.1 Groupe de travail sur les orientations de l'Université	18
18. RAPPORTS DE LA CONSEILLÈRE : HARCÈLEMENT SEXUEL ET HARCÈLEMENT SEXISTE; ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI	19
19. NOMINATIONS	20
19.1 Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	20
19.2 Secrétaire générale	21
19.3 Dérogation à la Politique de sélection des cadres	22
19.4 Nominations par intérim	22
20. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS DE L'UNIVERSITÉ	23
21. MODIFICATION À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	26
22. RAPPORT ANNUEL DU VRER	26
23. RAPPORT DU RECTEUR	27
24. AFFAIRES NOUVELLES	27
25. PROCHAINE RÉUNION	27
26. CLÔTURE	27

DOCUMENTS 28

Document A : Ordre du jour A(1)

Document B : Correspondance B(1-11)

Document C : Rapport d'étapes sur les structures académiques C(1-9)

Document D : Rapport du Comité sur le développement D(1-4)

Document E : Plan d'optimisation des ressources et plan de réinvestissement 2000-2003 E(1-13)

Document F : Procès-verbal CCJ-000912 F(1-14)

Document G : Rapport des activités réalisées dans le dossier du harcèlement sexuel et du harcèlement sexiste à l'Université de Moncton G(1-29)

Document H : Rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi H(1-12)

Document I : Groupe de travail sur les orientations de l'Université I(1-3)

Document J : Rapport annuel du VRER J(1-5)

Document K : Rapport du recteur K(1-8)

Nota bene :

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour " résolution ") ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante:

<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>

3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le président remercie les membres de leur présence et de leur participation et donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 9 h 2.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

La présidente invite les membres à se recueillir et à penser aux personnes suivantes qui sont décédées récemment : **Pierre Elliott Trudeau**, décédé le 28 septembre 2000, il a reçu un doctorat honorifique en littérature en 1969. Il était à ce moment Premier ministre du Canada; **Armand Cormier**, décédé le 4 octobre 2000, il a reçu la médaille d'honneur de l'Université de Moncton en décembre 1993; **Claude F. Savoie**, décédé le 5 octobre 2000, il a reçu un doctorat honorifique en administration des affaires en mai 1996, il a également reçu la médaille d'honneur de l'Université de Moncton en décembre 1999 et il est compagnon de l'Ordre des Régents et des Régentes. Il a présidé le Comité consultatif sur le développement de l'Université pendant près de 15 ans. En 1993, il est devenu le premier diplômé à diriger une campagne nationale de financement soit la campagne Impact, la plus importante campagne menée par l'Université depuis sa fondation; **Denise Panneton**, ancienne employée de la Bibliothèque Champlain, décédée le 24 octobre 2000; **Laurida Belliveau**, ancienne employée de la Bibliothèque Champlain, décédée le 1er novembre 2000; **David Blair**, décédé le 16 novembre 2000. Il a reçu un doctorat honorifique ès sciences appliquées en mai 1983; **Jude Gaudet**, décédé le 29 novembre 2000. Il était un ex-employé de l'Université de 1965 à 1977. Il est le père d'Eugène (Gene) Gaudet responsable de la clinique médicale sportive. Il est également le père de Lorraine Dallaire, monitrice clinique à l'École de science infirmière.

De plus, le président invite les membres à avoir une pensée spéciale pour **Germaine Richard**, la mère du gouverneur Maître André G. Richard qui est gravement malade; pour **Marcelle Fafard-Godbout** qui s'est blessée grièvement récemment; et pour les étudiantes et les étudiants qui débiteront sous peu leur période d'examens.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres: Robert Després, Léo Doiron et Jean-Guy Finn.

Au nom des membres du Conseil des gouverneurs, le président profite de l'occasion pour remercier Marie-Paule Martin et Viateur Viel pour avoir organisé le souper de la veille ainsi que Colette Landry-Martin qui a agité à titre de maîtresse de cérémonie. Le président félicite également Dr Jeannot Castonguay pour avoir été élu dans la circonscription de Madawaska-Restigouche lors des dernières élections fédérales. Le président remercie la vice-présidente pour avoir présidé avec efficacité la dernière réunion du Conseil des gouverneurs.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire d'assemblée confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire d'assemblée.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Modifications apportées à l'ordre du jour :

Il faut ajouter deux nouvelles rubriques : 18.3 *Dérogation à la Politique de sélection des cadres.* et 18.4 *Nominations par intérim*

R : 01-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. "

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-11

7.1 Lettre du recteur adressée à l'honorable Jean-Maurice Simard

Cette lettre fait suite au questionnaire que le sénateur Jean-Maurice Simard a fait parvenir aux membres du Conseil.

7.2 Lettres concernant le mandat du Groupe de travail

Le président a reçu plusieurs lettres faisant référence au nom de l'Université de Moncton. Elles proviennent des organismes suivants : Société des enseignantes et enseignants

retraités francophones; Société des acadiens et acadiennes du Nouveau-Brunswick; Ville de Saint-Quentin; Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc.; Ville de Dieppe, Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick; Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick et Bernard Poirier.

Ces lettres seront traitées à la rubrique traitant du Groupe de travail sur les orientations de l'Université.

7.3 Lettre du vice-président interne de l'ABPPUM

Cette lettre concerne la procédure utilisée pour la sélection d'un vice-recteur ou d'une vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche. Elle sera traitée lorsqu'il sera question de la nomination d'un vice-recteur ou d'une vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche.

7.4 Carte de remerciements de la famille Castonguay

Le président informe les membres qu'une carte de remerciements de la famille Castonguay a été envoyée au Conseil des gouverneurs pour le message de sympathie exprimé lors du décès du père du Dr Jeannot Castonguay.

R : 02-CGV-001202

Jeannot Castonguay, appuyé par Greg Allain, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive les pièces de correspondance. "

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-000923 (ASSEMBLÉE ORDINAIRE)

Un membre demande des précisions quant à l'utilisation du mot " proroger " à la rubrique 9.1.2 concernant le programme de retraite anticipée. Les membres conviennent que le choix du mot n'est pas approprié. La VRARH apportera la correction nécessaire.

R : 03-CGV-001202

Yvon Fontaine, appuyé par Édith Léger, propose :

" Que le procès-verbal CGV-000923 soit adopté. "

Vote sur R03 Pour 23 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

Aucune.

10. STRUCTURES ACADÉMIQUES

Voir le Document C, p. 1-9

Le recteur informe les membres que compte tenu de la date tardive du Sénat du 24 novembre, qui a finalement complété l'ordre du jour de la réunion du 31 août, lequel avait fait l'objet d'une autre réunion le 27 octobre dernier, l'équipe de direction n'a pas eu la chance de se pencher sur la nature et l'impact des décisions entourant la réforme des structures académiques. La rédaction du compte-rendu n'est pas encore terminée. Il présente sommairement le rapport d'étapes distribué aux membres.

Le recteur souligne le fait que certaines recommandations pourraient être traitées dans le cadre de la réunion actuelle du Conseil mais il suggère plutôt qu'une recommandation globale soit présentée à la prochaine réunion du Conseil. Cela n'entraverait pas la mise en œuvre des recommandations le 1er juillet 2001 tel que prévu.

Un membre se demande si le report de l'adoption de ces recommandations pourrait nuire au recrutement. Le VRER indique que le recrutement se fait en fonction des programmes plutôt qu'en fonction des facultés. De plus, il précise que les comités d'intégration des nouvelles facultés travaillent à la planification de la transition.

Un autre membre se demande si les résultats du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université pourraient avoir des incidences sur la restructuration.

Les membres acceptent que l'équipe de direction présente une recommandation globale à la prochaine réunion du Conseil concernant la réforme des structures académiques.

11. RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT

Voir le Document D, p. 1-4

Invité : Docteur Roland Maurice, président par intérim du Comité consultatif sur le développement

Dr Roland Maurice présente le rapport annuel du Comité consultatif sur le développement à titre de président par intérim du Comité. Il remercie le Conseil pour lui avoir confié le mandat de présider ce comité sur une base intérimaire. Il souligne le fait que le Comité consultatif sur le développement identifiera au cours des prochains mois une nouvelle présidence qui constitue un élément clef pour la planification et la préparation de la prochaine campagne majeure de financement.

Le président remercie Dr Maurice pour le travail important que mène le Comité consultatif sur le développement pour soutenir l'Université dans la poursuite de ses objectifs. Le président lui remet un livre en guise de reconnaissance pour les services rendus.

Le recteur présente également ses remerciements à Dr Maurice pour son excellent travail et pour son dévouement à l'Université puisqu'il est notamment le président fondateur du Fonds de bourses Clément-Cormier et qu'il siège au Comité consultatif sur le développement depuis de nombreuses années.

12. PARAMÈTRES DU BUDGET 2000-2001

Voir le Document E, p. 1-13

Le recteur mentionne que l'équipe de direction a cru bon d'instaurer un nouvel exercice visant à définir les principes directeurs du budget. Il indique que le Plan d'optimisation des ressources et Plan de réinvestissement 2000-2003 présenté par le Comité de finances est étroitement lié aux priorités de l'Université et tient compte du contexte au sein duquel celle-ci évolue. Le recteur souligne le fait qu'il y a notamment un engagement renouvelé, tant de la part du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial, pour soutenir financièrement les universités. L'Université de Moncton peut donc bénéficier de cet appui important.

La VRARH présente et commente le document. Elle souligne le fait que l'Université a fait de nombreuses mesures radicales depuis près d'une dizaine d'années pour réduire ses dépenses. Elle présente les mesures de rationalisation des ressources actuelles et à venir.

Des besoins de réinvestissement devront être faits dans les sept domaines suivants: 1) recrutement étudiant; 2) recrutement du corps professoral; 3) qualité et évaluation de programmes; 4) internationalisation; 5) technologies de l'information et des communications; 6) mise à niveau de l'infrastructure de recherche et des laboratoires d'enseignement et 7) renouvellement des infrastructures physiques.

Les principes directeurs devront être révisés annuellement et modifiés selon les circonstances.

Discussion

L'AGÉÉ indique qu'il y a de l'incohérence dans le plan présenté puisque d'une part nous demandons un financement accru parce que l'Université œuvre en milieu francophone minoritaire et d'autre part, nous nous comparons aux universités anglophones pour établir les frais de scolarité. Le recteur stipule qu'il n'y a pas d'incohérence puisque la mission particulière de l'Université fait en sorte qu'elle a besoin d'un financement de base accru. Les frais de scolarité ne sont pas déterminés dans le même contexte.

L'ABPPUM est d'avis que les domaines prioritaires ont bien été identifiés. Toutefois, une mise en garde est exprimée quant au sondage portant sur les intentions des élèves de 11e année. En fait, il ne s'agit que d'un portrait de la situation à ce moment là. Ce sondage ne mesure pas les faits par la suite. Il serait peut-être utile que des études longitudinales soient menées par certains ministères ou agences afin de vérifier si ces élèves se sont inscrits dans une université ou non par la suite.

Le recteur mentionne que suite à la publication des résultats de ce sondage le gouvernement du Québec a investi dans une campagne de valorisation des études universitaires. En Ontario et dans les provinces de l'Ouest, les campagnes de recrutement entreprises visent 4/10 étudiantes ou étudiants tandis qu'au Nouveau-Brunswick, il s'agit plutôt d'un objectif d'environ 3/10. La VRARH précise que les taux varient d'une polyvalente à l'autre au Nouveau-Brunswick. Un membre indique qu'il est possible d'obtenir des données de Statistiques Canada pour connaître l'écart entre les étudiantes et étudiants francophones et anglophones en ce qui a trait à leur inscription dans une université. Il souligne que la baisse démographique fera en sorte que l'écart devra être comblé par l'augmentation du taux de participation. Le VRER mentionne que les efforts déployés par l'Université dans le domaine du recrutement visent à augmenter le taux de participation à 29%.

La FÉÉCUM est heureuse de constater que les principes directeurs du budget sont encadrés dans une vision. Toutefois, la FÉÉCUM réitère encore une fois que l'Université de Moncton n'est pas en compétition avec les universités anglophones de la région mais plutôt avec les universités francophones du Québec ainsi que l'Université Sainte-Anne. Ainsi, la FÉÉCUM est d'avis que les frais de scolarité devraient être déterminés en fonction des tendances de ces universités puisque le facteur économique joue un rôle déterminant dans le choix de l'institution fréquentée. Aujourd'hui, les jeunes sont prêts à aller étudier à l'étranger. Le recteur précise que la structure de financement des universités est de juridiction provinciale et qu'il est donc difficile de concurrencer avec les universités du Québec. La situation est la même pour les universités anglophones de l'Ontario qui veulent concurrencer avec les universités anglophones du Québec.

Quelques membres mentionnent qu'il est important d'impliquer les étudiantes et étudiants dans le recrutement, notamment celles et ceux inscrits en première année qui sont connus des finissants et finissantes des écoles secondaires. Le VRER précise que les étudiantes et étudiants sont déjà impliqués mais qu'il y a lieu d'accentuer leur contribution à ce niveau.

Un membre mentionne que la Corporation Bill Gates a offert des ordinateurs dans toutes les bibliothèques du N.-B. et que l'Université pourrait certainement obtenir sa part. La VRARH fera le suivi là-dessus mais indique que les dépenses sont majoritairement liées au développement du contenu des cours plutôt qu'à l'acquisition de l'équipement informatique.

R : 04-CGV-001202

Marcel Bujold, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs tel que présentés dans le Plan d'optimisation des ressources et plan de réinvestissement 2000-2003. "

Vote sur R04 Pour 22 Contre 2 Abstention 0 ADOPTÉE

Pause de 10 h 35 à 10 h 46.

13. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-001101

R : 05-CGV-001202

Lucie Lavigne, appuyée par Jeannot Castonguay, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-001101. "

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)

14.1 *Modification aux Statuts et règlements*

La direction de l'Université préparera un projet de modification des Statuts et règlements pour permettre aux membres du Conseil des gouverneurs en fin de mandat d'assister et de participer à la réunion annuelle.

14.2 *Nominations : Campus d'Edmundston*

R : 06-CGV-001202

Jean-Paul Arsenault, appuyé par Rino Castonguay, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 32 de l'entente collective (1999-2002) entre l'APPBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la permanence d'emploi au Campus d'Edmundston soit attribuée à compter du 1er juillet 2001, à **Jeannine Gallant** (Secteur arts et lettres) et à **Kalifa Goïta** (École des sciences forestières). "*

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

R : 07-CGV-001202

Gilles J. Godbout, appuyé par Yves Martin, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 32 de l'entente collective (1999-2002) entre l'APPBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la permanence d'emploi au Campus d'Edmundston soit attribuée à compter du 1er juillet 2001, sans préjudice des clauses contractuelles, à **Anne Charron** (Secteur science infirmière), à **Nancy Gélinas** (École des sciences forestières) et à **Luc Lavoie** (École de sciences forestières). "*

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

R : 08-CGV-001202

Rino Castonguay, appuyé par Marcel Bujold, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 32 de l'entente collective (1999-2002) entre l'APPBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1er juillet 2001, à **François Boudreau** (Secteur administration), à **Patricia Cormier** (Secteur science infirmière) et à **France Marquis** (Secteur science infirmière). "*

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

R : 09-CGV-001202

Jeannot Castonguay, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 32 de l'entente collective (1999-2002) entre l'APPBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1er juillet 2001, à **Paul Albert** (Secteur administration), à **René Blais** (Secteur sciences humaines) et à **Nicole Lang** (Secteur sciences humaines). "*

Vote sur R09 Pour 23 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

14.3 Nomination : Campus de Moncton

R : 10-CGV-001202

Édith Léger, appuyée par Thérèse Landry-Martin, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de la directive administrative adoptée par le Conseil des gouverneurs lors de sa réunion CGV-951209 et compte tenu des objectifs visés par cette directive, **Réjean Hall** soit nommé directeur du Centre d'innovation scientifique et technologique pour l'industrie (CISTI) pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2002. "*

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

14.4 Permanences d'emploi : Campus de Moncton

R : 11-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par André G. Richard, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de l'entente collective (1995-1999) entre l'ABPPUM et l'Université (selon une entente à cet effet entre les deux parties) et compte tenu des objectifs visés par cet article, la permanence d'emploi au Campus de Moncton soit attribuée à compter du 1er janvier 2001, aux professeurs suivants :

Chedly Belkhodja (Département de science politique);

Samuel Gaudet (Département de mathématiques et statistiques);

Marc LeBlanc (École de kinésiologie et de récréologie);

Glen Nichols (Département d'anglais);

François Renaud (Département de philosophie et sciences religieuses). "

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

R : 12-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par Thérèse Landry-Martin, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de l'entente collective (1995-1999) entre l'ABPPUM et l'Université (selon une entente à cet effet entre les deux parties) et compte tenu des objectifs visés par cet article, la permanence d'emploi au Campus de Moncton soit attribuée à compter du 1er juillet 2001, aux professeures et professeurs suivants :

Roger Atindehou (Département de comptabilité);

Céline Bérubé (Département de biologie);

Sylvie Blain (Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle);

Geneviève Bouchard (Département de psychologie);

Andrée Courtemanche (Département d'histoire et de géographie);

Hélène Forget (Département de psychologie);

Douglas French (Département de psychologie);

Mohsen Ghribi (École de génie);

Hélène Gravel (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines);

Alain Haché (Département de physique et d'astronomie);

Claire Isabelle (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines);

Alain Tanguay (Département d'art dramatique). "

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

R : 13-CGV-001202

Édith Léger, appuyée par Marcel Bujold, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de l'entente collective (1995-1999) entre l'ABPPUM et l'Université (selon une entente à cet effet entre les deux parties) et compte tenu des objectifs visés par cet article, la permanence d'emploi au Campus de Moncton soit attribuée à compter du 1er janvier 2001, sans préjudice des clauses contractuelles, à **Murielle Gaudet** (École de nutrition et d'études familiales). "*

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

R : 14-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de l'entente collective (1995-1999) entre l'ABPPUM et l'Université (selon une entente à cet effet entre les deux parties) et compte tenu des objectifs visés par cet article, la permanence d'emploi au Campus de Moncton soit attribuée à compter du 1er janvier 2002, à **Abdelaziz Ikhlef** (École de génie). "*

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

14.5 Promotions : Campus de Moncton

R : 15-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par Marcel Bujold, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de l'entente collective (1995-1999) entre l'ABPPUM et l'Université (selon une entente à cet effet entre les deux parties) et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang d'adjointe soit attribuée à compter du 1er janvier 2001, à **Murielle Gaudet** (École de nutrition et d'études familiales). "*

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

R : 16-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par Annette M. Boucher, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de l'entente collective (1995-1999) entre l'ABPPUM et l'Université (selon une entente à cet effet entre les deux parties) et

*compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang d'adjointe soit attribuée à compter du 1er juillet 2001, à **Chantal Bourassa** (École de travail social). "*

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

R : 17-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par André G. Richard, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de l'entente collective (1995-1999) entre l'ABPPUM et l'Université (selon une entente à cet effet entre les deux parties) et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1er juillet 2001, aux professeures et professeurs suivants :

***Ann Beaton** (Département de psychologie);*

***Chedly Belkhodja** (Département de science politique);*

***Samuel Gaudet** (Département de mathématiques et statistique);*

***Denise Merkle** (Département de traduction et des langues);*

***Alain Tanguay** (Département d'art dramatique). "*

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

R : 18-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par Édith Léger, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de l'entente collective (1995-1999) entre l'ABPPUM et l'Université (selon une entente à cet effet entre les deux parties) et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1er juillet 2001, aux professeures et professeurs suivants :

***Denis Bourque**, Département d'études françaises);*

***Paul A. Chiasson** (École de génie);*

***Pierre Cormier** (Département de psychologie);*

***Paul Delaney** (Département d'anglais);*

***Mohamed Farhloul** (Département de mathématiques et statistique);*

Jeanne d'Arc Gaudet (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines);

Gilles Hébert (École de génie);

André Lapointe (Département des arts visuels);

Jean Morency (Département d'études françaises);

Norma Poirier (École de science infirmière);

Stephan Reeb(Département de biologie);

M.-Réza Sadéghi (Département de psychologie);

Marie Ulmer (Département des arts visuels). "

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

14.6 *Promotions : Campus de Shippagan*

R : 19-CGV-001202

Bélonie Mallet, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

" *Que, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'entente collective (1999-2003) entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang d'adjointe soit attribuée à compter du 1er juillet 2001, à **Suzanne Harrison-Savoie** (Secteur science infirmière). "*

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

R : 20-CGV-001202

Marcel Bujold, appuyé par Bélonie Mallet, propose :

" *Que, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'entente collective (1999-2003) entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1er juillet 2001, à **Michel Savard** (Secteur arts et sciences humaines). "*

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

14.7 *Congé sans solde : Campus de Moncton*

R : 21-CGV-001202

Rino Castonguay, appuyé par Greg Allain, propose :

" Que, conformément aux stipulations du paragraphe 26.23 de la convention collective (1995-1999) entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par ce paragraphe, un congé sans solde d'un an soit accordé à **Charlotte Dionne** (Bibliothèque Champlain) pour la période du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001. "

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

14.8 *Permanence d'emploi : Campus de Moncton*

R : 22-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de l'entente collective (1995-1999) entre l'ABPPUM et l'Université (selon une entente à cet effet entre les deux parties) et compte tenu des objectifs visés par cet article, la permanence d'emploi au Campus de Moncton soit attribué à compter du 1er janvier 2001, à **Louise Aucoin** (École de droit). "

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

14.9 *Années sabbatiques : Campus de Moncton*

R : 23-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 27 de l'entente collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, une année sabbatique de type A (du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002) soit accordée aux professeures et professeurs suivants:

Andrew Boghen (Département de biologie);

Noëlla Bourgeois-Bouchard (Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle);

Omer Chouinard (Département de sociologie);

Paul Deguire (Département de mathématiques et statistique);

Pierre-Marcel Desjardins (Département d'économie);

Jeanne d'Arc Gaudet (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines);

Pierre Gérin (Département d'études françaises);

Claire Lapointe (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines);

Daniel MacDonald (École de kinésiologie et de récréologie);

Nha Nguyen (Département d'administration);

Glen Nichols (Département d'anglais);

Donald Violette (Département de mathématiques et statistique). "

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

R : 24-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par Édith Léger, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 27 de l'entente collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, une année sabbatique de type B (du 1er mai 2001 au 31 décembre 2001) soit accordée à **Fahim Ashkar** (Département de mathématiques et statistique). "*

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

R : 25-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par Jean-Paul Arsenault, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 27 de l'entente collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, une année sabbatique de type B (du 1er janvier 2002 au 31 août 2002) soit accordée à **Jacques Arsenault** (Département des arts visuels) et à **Christophe Jankowski** (Département de chimie et biochimie). "*

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

14.10 Dérogation à l'article 17 des Statuts et règlements

R : 26-CGV-001202

Marcel Bujold, appuyé par Thérèse Landry-Martin, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs déroge à l'article 17 des Statuts et règlements afin de recevoir une demande d'un congé sabbatique et une nomination. "

Vote sur R26 unanime ADOPTÉE

14.11 *Nomination : Campus de Moncton*

R : 27-CGV-001202

Thérèse Landry-Martin, appuyée par Bernard Beaudin, propose :

*" Que, conformément à la directive administrative sur la nomination des cadres adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-951209 et compte tenu des objectifs visés par cette directive, **Normand Gionet** soit nommé directeur de l'Institut de leadership pour un mandat de trois ans, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2003. "*

Vote sur R27 unanime ADOPTÉE

14.12 *Année sabbatique : Campus de Moncton*

R : 28-CGV-001202

Greg Allain, appuyé par Annette M. Boucher, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 27 Année sabbatique de la convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, une année sabbatique de type B (du 1er mai au 31 décembre 2001) soit accordée à **Léonard Doucet** de l'École de kinésiologie et de récréologie. "*

Vote sur R28 unanime ADOPTÉE

14.13 *Cas de promotion de deux professeures ou professeurs : Campus*

d'Edmundston

Le VRER, en vertu de l'article 32,05, alinéa .04 de la convention collective entre l'APPBCUSLM et l'Université de Moncton, doit transmettre au Conseil des gouverneurs deux recommandations négatives de promotion.

R : 29-CGV-001202

Lucie Lavigne, appuyée par André G. Richard, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs se transforme en Comité plénier pour l'étude de ces deux cas. "

Vote sur R29 unanime ADOPTÉE

Le Conseil revient en assemblée régulière.

R : 30-CGV-001202

André G. Richard, appuyé par Marcel Bujold, propose :

Ayant considéré les recommandations du Comité des chefs de secteur, du Comité paritaire et du VRER;

ayant considéré les activités en services à la collectivité du professeur;

ayant considéré les dispositions de la convention collective;

" que la promotion au rang de professeur titulaire soit refusée au professeur dont le dossier a fait l'objet de la discussion. "

Vote sur R30 Pour 21 Contre 0 Abstentions 3 ADOPTÉE

R : 31-CGV-001202

André G. Richard, appuyé par Marcel Bujold, propose :

Ayant considéré les recommandations du Comité des chefs de secteur, du Comité paritaire et du VRER;

ayant considéré les activités en services à la collectivité de la professeure;

ayant considéré les dispositions de la convention collective;

" que la promotion au rang de professeur agrégé soit refusée à la professeure dont le dossier a fait l'objet de la discussion. "

Vote sur R31 Pour 21 Contre 0 Abstentions 3 ADOPTÉE

R : 32-CGV-001202

André G. Richard, appuyé par Thérèse Landry-Martin, propose :

" Étant donné la nature des résolutions R : 30-CGV-001202 et R : 31-CGV-001202, que le nom des deux personnes à qui une promotion a été refusée n'apparaisse pas au procès-verbal; que ces deux personnes en soient informées avec copie de la recommandation du Conseil des gouverneurs. "

Vote sur R32 unanime ADOPTÉE

Note : Le nom de la personne apparaissait dans la recommandation qui lui a été acheminée.

15. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-000912

Voir le Document F, p. 1-14

R : 33-CGV-001202

Yves Martin, appuyé par Yvon Fontaine, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-000912. "

Vote sur R33 unanime ADOPTÉE<

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

16.1 *Certificat de deuxième cycle en enseignement aux élèves malentendants*

R : 34-CGV-001202

Yvon Fontaine, appuyé par Édith Léger, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de certificat de deuxième cycle en enseignement aux élèves malentendants. "

Vote sur R34 unanime ADOPTÉE

16.2 *Évaluation du projet-pilote l'Odyssée humaine*

R : 35-CGV-001202

Lucie Lavigne, appuyée par Thérèse Landry-Martin, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations du VRER, c'est-à-dire :

que l'Université :

1) transforme le projet pilote de l'Odyssée humaine en programme régulier selon sa formule actuelle;

2) en collaboration avec la Faculté, fasse un examen sérieux de la distribution actuelle des ressources afin de déterminer les meilleurs moyens d'assurer la réussite et les conditions de développement du programme;

3) en collaboration avec la Faculté, développe un plan de promotion spécifique au programme afin d'attirer un minimum de 30 étudiantes et étudiants annuellement;

que la Faculté :

4) en collaboration avec les responsables du programme, élabore un système d'encadrement des étudiantes et étudiants, trouve une solution au défi d'intégration de la formation linguistique dans le programme et les présente aux instances appropriées avant la fin du trimestre d'automne 2001;

5) en collaboration avec les responsables du programme, précise davantage le rôle du Comité pédagogique du programme par rapport aux approches pédagogiques et à l'encadrement des étudiantes et étudiants;

6) une fois satisfaite des travaux liés aux recommandations 4 et 5, entame une réflexion quant aux modifications majeures à apporter au programme et soumette ses conclusions aux instances appropriées. "

Vote sur R35 unanime ADOPTÉE

17. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT SAC-000831 ET SAC-001027

17.1 SAC-001027

17.1.1 Conseil de la langue française

Le VRER présente les résolutions qui ont été adoptées au Sénat académique suite au dépôt du rapport du Conseil de la langue française de l'Université de Moncton.

17.1.2 Réforme des programmes de premier cycle en psychologie

Afin de rencontrer les exigences d'évaluation et pour respecter le cadre du nouveau programme de doctorat et de la maîtrise en psychologie, le VRER explique qu'une réforme des programmes de premier cycle en psychologie a été adoptée.

17.2 SAC-000831

17.2.1 Groupe de travail sur les orientations de l'Université

Le recteur souligne que dans le cadre de la réunion du SAC du 31 août, qui s'est poursuivie le 27 octobre dernier, une longue discussion a eu lieu portant sur le lien entre le Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton et la restructuration académique. Le SAC a adopté une résolution recommandant au Conseil des gouverneurs de ne pas mettre en vigueur les décisions au plan d'action déjà adoptées concernant la structure académique avant d'avoir obtenu les résultats du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université (R: 37-SAC-000831). Le recteur souligne le fait que la polarisation du Sénat à ce sujet s'est reflétée dans le vote.

Discussion

Plusieurs membres précisent que selon eux, le rôle du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université est plus large et ne doit pas s'attarder aux structures académiques puisque ce travail a déjà été complété grâce à d'intenses efforts provenant de toutes parts.

Un membre souhaite qu'il ne s'agisse pas là d'une tactique de ralentissement.

Le VRER indique que les comités d'intégration des nouvelles facultés ont d'ailleurs soumis leur rapport final. De plus, les comités consultatifs de sélection des postes de doyennes ou doyens pour les deux nouvelles facultés ont été constitués et ont déjà effectué une bonne partie du travail.

Le recteur rappelle aux membres que le rapport d'étapes sur la proposition d'allègement de la structure académique permet de préciser les recommandations adoptées et rejetées en date du 21 novembre 2000.

R : 36-CGV-001202

André G. Richard, appuyé par Édith Léger, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs n'accepte pas la recommandation du Sénat (R : 37-SAC-000831) qui se lisait comme suit : "que le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs de ne pas mettre en vigueur les décisions (ou le plan d'action) déjà adoptées concernant la structure académique avant d'avoir obtenu les résultats du Groupe de travail sur l'avenir de l'Université de Moncton";

et que l'équipe de direction de l'Université présente une recommandation globale à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs. "

Vote sur R36 Pour 23 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

Dîner de 12 h 21 à 13 h 30.

18. RAPPORTS DE LA CONSEILLÈRE : HARCÈLEMENT SEXUEL ET

HARCÈLEMENT SEXISTE; ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Voir le Document G, p. 1-29 et le Document H, p. 1-12

Invitée : Marie Brunelle, conseillère

Harcèlement sexuel et sexiste

La conseillère présente les grandes lignes de son rapport et répond aux questions des membres. Cette année, elle a, entre autres, animé une session de formation de 3 heures destinée aux cadres administratifs et prévoient le faire pour les cadres académiques au

cours de la prochaine année. Elle présente par la suite le bilan et la nature des demandes de service. Elle explique qu'il existe maintenant une collaboration plus soutenue entre les trois campus dans ce dossier.

Équité en matière d'emploi

La conseillère mentionne, entre autres, qu'il y a eu une diffusion élargie des annonces d'emploi pour rejoindre les quatre groupes désignés. Elle précise qu'il est particulièrement difficile de recruter des autochtones qui parlent français, peut-être dû au fait qu'elles et ils sont peu nombreux. Un nouveau plan triennal est en voie de préparation et sera soumis à la Commission des droits de la personne avant la fin juin afin d'obtenir la permission de continuer la mise en œuvre de cette politique.

Le président remercie la conseillère au nom du Conseil pour les rapports détaillés et constate que des progrès ont été réalisés au cours des dernières années.

19. NOMINATIONS

19.1 Vice-recteur ou vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

Le recteur indique qu'au lendemain de sa nomination au rectorat, le Conseil a accepté une dérogation à la Politique de sélection des cadres afin d'autoriser le processus de sélection pour le poste de VRER.

Le Comité de sélection, conformément à la Politique de sélection des cadres, était formé de 7 personnes en plus d'une secrétaire avec voix consultative.

Le concours a été annoncé pour une première fois à la mi-juillet. La date de fin du concours avait été fixée au 15 septembre 2000. Toutefois, étant donné que la première annonce coïncidait avec la période de vacances, le Comité a convenu de faire une deuxième annonce nationale et de repousser la date du concours au 22 septembre 2000.

Au total, 13 candidatures ont été reçues, dont 1 féminine et 12 masculines. Une seule candidature provient de l'interne. Au début du processus et étant donné l'importance que revêt le poste VRER, le Comité a jugé préférable de retenir les services d'une firme professionnelle externe pour l'établissement du profil et l'évaluation des candidatures. Le recteur présente le profil idéal ainsi que les critères de désélection du poste.

Dans un premier temps, le Comité a évalué tous les dossiers reçus en rapport avec les critères objectifs définis dans l'annonce du poste ainsi que les critères de désélection. Le Comité a procédé à une analyse approfondie de certains dossiers dans un deuxième temps. Au total, trois candidats ont été reçus en entrevue le 3 novembre 2000. Suite aux entrevues, le Comité a délibéré pour arriver à ses propres conclusions. De son côté, la Firme Profile inc. a complété l'évaluation des candidats. Les résultats du Comité qui recommandait une seule candidature pour la consultation est arrivé à la même conclusion que la firme Profile inc. C'est ainsi que la décision fut prise d'inviter un seul

candidat aux consultations auprès de la communauté universitaire. Des consultations ont eu lieu à Edmundston et à Shippagan le 8 novembre 2000 et à Moncton le 9 novembre 2000 en deux séances, dont l'une pour le secteur administratif et l'autre pour le secteur académique et les étudiantes et étudiants. L'ABPPUM a organisé sa propre consultation conformément à l'Article 11.07 de la convention collective. De plus, une longue consultation a eu lieu au Sénat du 24 novembre 2000 ainsi qu'auprès des membres de la RDD.

Dans ses délibérations en vue de formuler une recommandation, le Comité considère que la candidature de Truong Vo-Van est de qualité supérieure. Le Comité a également pris en considération les lettres de références et les rapports d'appréciation (APSUMAS, ABPPUM, SAC). Sur l'ensemble des rapports reçus, deux supportent la candidature de Truong Vo-Van (APSUMAS et SAC) et l'autre ne la supporte pas majoritairement (ABPPUM). Après discussion et suite à un vote secret, le Comité juge que le candidat Truong Vo-Van présente les qualités pour relever ces défis.

Le recteur présente le profil de carrière de Truong Vo-Van. Il indique par la suite que le Comité de sélection recommande unanimement et sans réserve au Conseil des gouverneurs la candidature de Truong Vo-Van au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour un mandat de 5 ans et demi à compter du 1er janvier 2001.

R : 37-CGV-001202

Yvon Fontaine, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

*" Que **Truong Vo-Van** soit nommé vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour une période de cinq ans et demi, soit du 1er janvier 2001 au 30 juin 2006. "*

Discussion

Le recteur explique qu'un mandat d'une durée de 5 ans et demi est préférable afin d'éviter que les mandats du recteur et du VRER se terminent au même moment. Ceci permet au prochain recteur ou à la prochaine rectrice d'être impliqué dans le processus de sélection du VRER.

Dans le cadre d'une longue discussion, le conseil d'administration de l'ABPPUM a choisi de tenir sa propre consultation pour le poste de VRER le 17 novembre dernier tel que stipulé dans la convention collective. Le conseil d'administration a également tenu à faire un scrutin secret et les résultats sont présentés dans la lettre soumise au Conseil. L'ABPPUM se questionne à savoir s'il est normal qu'un Comité ne présente qu'une seule candidature pour la consultation. Cela donne l'impression que le candidat est choisi d'avance.

L'APPBCUSLM ne s'est pas prononcée pour les raisons suivantes: 1) manque de participation dû au délai causé par de mauvaises conditions météorologiques; 2) désintéressement face au fait qu'il n'y avait qu'une seule candidature.

La FÉÉCUM se dit satisfait du processus dans l'ensemble sauf à l'effet qu'il n'y avait qu'une seule candidature pour la consultation. Ainsi, la FÉÉCUM ne s'est pas prononcée sur la candidature proposée.

Le recteur informe les membres que la Politique de sélection des cadres n'oblige pas à présenter plus d'une candidature aux consultations.

Vote par scrutin secret.

Scrutateurs : Paul-Émile Benoit et Armand Caron

Vote sur R37 Pour 20 Contre 4 Abstention 0 ADOPTÉE

R : 38-CGV-001202

Jeannot Castonguay, appuyé par Annette M. Boucher, propose :

" Que les bulletins de vote soient détruits. "

Vote sur R38 unanime ADOPTÉE

19.2 Secrétaire général ou secrétaire générale

Le recteur rappelle aux membres que le poste de DGSU a été aboli et que le poste de secrétaire général a été réintroduit. Le poste a été annoncé au cours de l'été dernier. La fonction servira à diriger et coordonner les services qui appuient les activités des instances et des comités supérieurs de l'Université, y compris le Conseil des gouverneurs et le Sénat académique en plus des activités du bureau du recteur.

Au total, 12 candidatures ont été reçues. De ce nombre, quatre personnes ont été reçues en entrevue.

Le recteur informe les membres que le poste de secrétaire général ne fait pas partie de la Politique de sélection des cadres et qu'il ne s'agit pas d'un poste à mandat. Le comité de sélection était formé de sept personnes.

Suite aux entrevues, les membres recommandent unanimement la candidature de Colette Landry Martin au poste de secrétaire générale à compter du 1er janvier 2001.

Le recteur présente le profil de carrière de Colette Landry Martin.

R : 39-CGV-001202

Yvon Fontaine, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

" Que Colette Landry Martin soit nommé secrétaire générale à compter du 1er janvier 2001. "

Discussion

Un membre se demande la raison pour laquelle ce poste ne fait pas partie de la Politique de sélection des cadres.

Le recteur précise que ce poste avait été retiré de la Politique de sélection des cadres lors de la création du poste de DGSU. Toutefois, le recteur est ouvert à l'idée d'étudier le fait que ce poste soit réintégré à cette politique ultérieurement.

Vote par scrutin secret.

Scrutateurs : Paul-Émile Benoit et Armand Caron

Vote sur R39 Pour 23 Contre 1 Abstention 0 ADOPTÉE

R : 40-CGV-001202

Jeannot Castonguay, appuyé par Annette M. Boucher, propose :

" Que les bulletins de vote soient détruits. "

Vote sur R40 unanime ADOPTÉE

Pause de 14 h 46 à 14 h 54.

Le président, au nom du Conseil, félicite Truong Vo-Van et Colette Landry Martin pour leur nomination et leur souhaite du succès dans l'accomplissement de leur travail.

(Applaudissements)

19.3 Dérogation à la Politique de sélection des cadres

Le recteur mentionne que suite aux récentes nominations, Truong Vo-Van, doyen de la FESR et Colette Landry Martin, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche et directrice générale de l'Éducation permanente quitteront respectivement leurs fonctions le 31 décembre 2000 prochain. Ainsi, puisque ces postes sont régis par la Politique de sélection des cadres, il est prévu que le processus s'étale normalement sur une période de neuf mois. Selon le recteur, il serait préférable que les nouvelles personnes puissent entrer en fonction le 1er juillet 2001.

R : 41-CGV-001202

Yvon Fontaine, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

" Qu'il y ait dérogation à la Politique de sélection des cadres en ce qui touche le délai de neuf mois entre la formation du Comité de sélection et la proposition d'une candidature pour les deux postes suivants : 1) doyenne ou doyen de la FESR et vice-rectrice ou vice-recteur adjoint à la recherche; 2) directrice générale ou directeur général de l'Éducation permanente et vice-rectrice ou vice-recteur adjoint à l'enseignement. "

Vote sur R41 unanime ADOPTÉE

19.4 Nominations par intérim

Le recteur informe les membres que le Conseil a, par le passé, délégué au CEX la responsabilité de nommer des personnes par intérim. Les deux nouvelles nominations font en sorte que deux postes devront être comblés par intérim dès le 1er janvier 2000.

R : 42-CGV-001202

Jeannot Castonguay, appuyé par Marcel Bujold, propose :

" Que le Comité exécutif soit autorisé à approuver les deux nominations suivantes par intérim : 1) doyenne ou doyen de la FESR et vice-rectrice ou vice-recteur adjoint à la recherche; 2) directrice générale ou directeur général de l'Éducation permanente et vice-rectrice ou vice-recteur adjoint à l'enseignement. "

Vote sur R42 unanime ADOPTÉE

20. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS DE L'UNIVERSITÉ

Voir le Document I, p. 1-3

Le recteur présente le document portant sur le Mandat du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton conformément au mandat qui lui avait été confié par le Conseil.

Discussion

Le représentant de l'ABPPUM croit qu'il est important que le Conseil des gouverneurs se penche sur l'avenir de l'institution. Il mentionne le fait, qu'à son avis, les programmes d'études demeurent plutôt la prérogative du SAC.

Le recteur indique que lors d'une rencontre l'ABPPUM a soulevé cette référence quant aux programmes. Il précise qu'il s'agit de programmes et non de disciplines. Il serait plutôt question de l'articulation des programmes autour des disciplines. Le recteur souligne également le fait qu'il s'agit d'un rapport qui appartiendra aux instances de l'Université et que le CCJ pourrait être un forum approprié pour en faire l'analyse. Un débat devra être organisé autour du rapport final du Groupe de travail.

Un membre s'inquiète de ce qui pourrait résulter d'un processus non dirigé. Si des orientations préliminaires ne sont pas définies, le Groupe de travail recevra un trop grand nombre de suggestions à la pièce, ce qui aura un effet d'éparpillement. Il serait préférable d'avoir un Livre blanc sur l'avenir de l'Université, ou tout au moins un Livre vert. Il faudrait exiger que ce travail résulte en des directions stratégiques pour l'Université.

Le recteur précise qu'il y aura 3 phases principales : 1) Le Groupe de travail veillera à se documenter (janvier et février 2001); 2) Le Groupe de travail publiera un document identifiant les questions à débattre (mars 2001); 3) Le Groupe de travail présentera une première ébauche (août 2001).

Un membre se demande si le rapport sera acheminé tel quel aux deux instances. Il suggère également que la population ait un document de base sans que ce soit nécessairement un Livre blanc.

Un autre membre insiste sur le fait que le Groupe de travail devrait mener des consultations dans les régions et les provinces avec lesquelles l'Université a le plus d'affinités: le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Un membre pose des questions sur les modalités de consultation. Le recteur précise que le Groupe de travail sera responsable de définir les modalités de consultation. L'autonomie d'action sera d'ailleurs conférée au Groupe de travail.

Une membre se demande si le Groupe de travail pourra communiquer avec les diplômées et les diplômés. Le recteur mentionne que le Groupe de travail aura à consulter les diplômées et les diplômés.

Un autre membre se demande si la question du nom de l'Université de Moncton fera partie du mandat du Comité.

La FÉÉCUM est d'avis que l'Université n'a pas eu la chance d'aller voir ce que la population pense du nom de l'Université de Moncton.

Le recteur précise que cette question a été traitée à quelques reprises de différentes façons dans le passé notamment avec un comité spécial du Conseil où siégeaient le Juge Jean-Claude Angers, Madame Aldéa Landry et Monsieur Paul L. Bourque.

Le conseil d'administration de l'ABPPUM convient que l'Université de Moncton ne porte pas nécessairement le nom idéal mais que les inconvénients découlant d'un changement de nom dépasseraient largement les avantages: 1) coûts élevés; 2) la réputation de l'Université sous son appellation actuelle; 3) les diplômées et les diplômés de l'institution pourraient être confus à cet égard; 4) les universités qui ont changé de nom l'ont fait dans le cadre d'une amalgamation; 5) il s'agit d'une question très sensible; 6) cette initiative pourrait affaiblir l'Université plutôt que de la renforcer.

L'AGÉÉ est en faveur d'étudier la pertinence du nom de l'Université.

Quelques membres s'inquiètent du fait que l'inclusion de la pertinence du nom de l'Université de Moncton pourrait monopoliser le débat et faire dévier le mandat du Groupe de travail. Un autre membre mentionne le fait qu'un certain nombre de diplômées et diplômés ont déjà manifesté leur opinion contre un changement de nom.

La FÉÉCUM croit qu'il est possible d'organiser le débat et les consultations de façon à ce que les différents enjeux soient discutés séparément. De plus, si la question du nom fait partie du mandat, cela aura pour effet d'amener plus de gens aux consultations. La population demande que la pertinence du nom soit étudiée. Ainsi, ce serait mal perçu si le Conseil se fermait à cette idée. L'institution est encore jeune et pourrait continuer de s'épanouir même avec une nouvelle appellation.

Quelques membres soulignent le fait que ce débat est public, qu'il appartient à la population et que l'Université doit faire preuve d'ouverture dans ce dossier. Si l'Université inclut la pertinence du nom dans le mandat du Groupe de travail, il sera plus facile de contrôler le débat qui en découlera.

Le président précise aux membres qu'il s'agit là d'un dossier très sensible, qui soulève des enjeux majeurs de part et d'autre.

Le recteur mentionne que même si la pertinence du nom ne faisait pas partie du Groupe de travail, rien n'empêcherait les personnes qui le désirent de présenter leur mémoire à ce sujet lors des consultations.

La FÉÉCUM croit que l'Université est un milieu qui s'alimente notamment à partir de débats. Ce serait très mal perçu par la population si cette question ne fait pas partie du mandat du Groupe de travail puisqu'il s'agit d'une question cruciale. Selon la FÉÉCUM, il n'y a jamais de bon moment pour débattre d'une telle question.

R : 43-CGV-001202

Yvon Fontaine, appuyé par Mildred Pinet, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs adopte le mandat du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton avec la modification suivante : dans le paragraphe qui précise le rôle des campus, il faut lire : ... Le Groupe de travail pourra, sans toutefois remettre en cause l'existence des campus, examiner les questions suivantes... "

Amendement

R : 44-CGV-001202

René Boudreau, appuyé par Yves Martin, propose :

Attendu que la question du nom de l'Université de Moncton n'a jamais été présentée dans le cadre d'une consultation générale à la communauté acadienne et francophone de la province;

attendu que l'Université de Moncton est la seule université réseau au Canada à porter le nom de la ville abritant l'une de ses constituantes;

attendu que le nom de la plus grande université francophone hors Québec est un nom anglophone qui représente mal l'ensemble de la communauté qu'elle dessert;

attendu que le débat sur le nom cause encore aujourd'hui des remous dans la communauté universitaire et qu'une consultation pourrait finalement clore ce dossier;

attendu que la communauté, par la voie de plusieurs de ses organismes dont la SAANB et l'AFMNB, demande une consultation publique sur le nom;

et attendu que cette démarche n'entraînerait aucun coût additionnel pour l'institution, vu qu'elle s'inscrit dans un processus de consultation déjà établi;

" Que le texte suivant soit ajouté au mandat du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton:

Réexaminera le nom de l'institution

Le débat entourant l'appellation de la plus grande université francophone en Acadie a maintes fois été remis sur la table au cours de la courte existence de l'institution. Cette première consultation publique sur l'avenir de l'Université de Moncton nous donne un forum idéal pour discuter à fond cette question afin d'en arriver à une réponse concertée de la communauté acadienne et francophone des Provinces Atlantiques. Est-ce que, dans le contexte actuel de l'institution, le nom de l'Université de Moncton reste pertinent comme appellation? Est-ce que la communauté acadienne et francophone de l'Atlantique serait prête à entamer des démarches pour changer le nom de l'institution? Est-ce que le changement de nom de l'Université de Moncton devrait être un dossier dans les années à venir? "

Vote par scrutin secret.

Scrutateurs : Paul-Émile Benoit et Armand Caron

Vote sur R44 Pour 12 Contre 10 Abstention 0 ADOPTÉE

Sur la proposition R : 43-CGV-001202 telle qu'amendée

Vote par scrutin secret.

Scrutateurs : Paul-Émile Benoit et Armand Caron

Vote sur R43 Pour 15 Contre 6 Abstention 0 ADOPTÉE

Présidence du Groupe de travail

Le recteur est très heureux de présenter la nomination du Juge Guy A. Richard, de Bouctouche, à titre de président du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton. Il s'agit d'un honneur pour l'Université qu'une personne de la trempe du juge Richard accepte de l'aider à préciser les nouveaux défis à relever. Diplômé en 1953 du Collège Saint-Joseph (B.A.) et en 1958 de l'Université du Nouveau-Brunswick (B.C.L.), le juge Richard est actuellement juge surnuméraire à la cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick. Il a, entre autres, été nommé Juge à la Cour suprême du Nouveau-Brunswick en 1976, à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick en 1978 et Juge en chef à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick de 1982 à 1994.

Le Recteur a indiqué que les noms des autres membres seront annoncés au cours des prochaines semaines et qu'il s'est soucié d'assurer un certain équilibre: hommes/femmes, représentativité régionale, etc.

R : 45-CGV-001202

Yvon Fontaine, appuyé par Édith Léger, propose :

*" Que le juge **Guy A. Richard** soit nommé président du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton. "*

Discussion

Un membre se demande la raison pour laquelle la présidence ne se situe pas en dehors des régions desservies par les trois campus. Un autre membre soulève la question de conflit d'intérêt.

Le recteur renforce le fait que le juge Richard dans sa carrière a été appelé à faire preuve d'impartialité et que cela, entre autres, fait en sorte qu'il est un excellent candidat pour la présidence. Le président souligne le fait que le Juge Richard connaît bien l'institution et les enjeux et qu'il importe de reconnaître l'expertise des gens de chez nous. Cela démontre que nous sommes capables comme peuple de nous prendre en mains.

La FÉÉCUM insiste sur le fait que les autres membres qui siégeront au Comité soient des penseurs et des visionnaires tout en tenant compte qu'un sain équilibre soit assuré à tous les niveaux.

Vote sur R45 Pour 20 Contre 1 Abstention 1 ADOPTÉE

21. MODIFICATION À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le recteur réitère les raisons nécessitant un changement à la Loi : 1) une vérification de la jurisprudence dans le domaine des universités indique l'urgence pour l'Université de Moncton d'agir dans ce sens; 2) pour confirmer la pratique existante; 3) pour attribuer au Sénat les mêmes prérogatives que la Charte prévoit pour le Conseil des gouverneurs.

R : 46-CGV-001202

Bernard Beaudin, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

" Que la Charte de l'Université de Moncton soit "ouverte" afin que l'alinéa 6(7) b y soit ajouté. "

L'alinéa 6(7) b se lit comme suit : " Le Conseil des gouverneurs constitue les règlements permettant au Sénat de former des comités composés de ses membres et d'y déléguer ses pouvoir "; l'alinéa 6(7) devient 6(7) a.

Vote sur R46 unanime ADOPTÉE

22. RAPPORT ANNUEL DU VRER

Voir le Document J, p. 1-5

Le VRER explique que les membres ont reçu son rapport à l'avance et en ont fait la lecture. Pour cette raison il n'en fera pas une présentation détaillée mais est disposé à répondre aux questions. Il souligne toutefois que la dernière année universitaire est caractérisée par de nombreuses activités très intenses et en profite pour remercier l'ensemble de la communauté universitaire pour sa collaboration et son dévouement.

R : 47-CGV-001202

Jeannot Castonguay, appuyé par Jean-Paul Arsenault, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport annuel du VRER. "

Vote sur R47 unanime ADOPTÉE

23. RAPPORT DU RECTEUR

Voir le Document K, p. 1-8

Le recteur rappelle que son rapport est organisé en fonction des objectifs établis par la Direction pour la présente année. Il souligne que des ententes de financement sont à la veille d'être entérinées. Une lettre en provenance d'Ottawa devrait être envoyée incessamment. Quant aux relations avec la communauté, celles-ci se sont multipliées au cours de l'automne. Il mentionne, enfin, que les derniers mois ont été fort occupés pour l'ensemble de la direction.

R : 48-CGV-001202

Mildred Pinet, appuyé par Greg Allain, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur. "

Vote sur R48 unanime ADOPTÉE

24. AFFAIRES NOUVELLES

Le président transmet les remerciements chaleureux de madame Marcelle Fafard-Godbout pour la réception organisée en son honneur en septembre, à la veille du Conseil des gouverneurs.

Un membre souhaiterait un système différent pour la numérotation des documents distribués pour la réunion de manière à mieux les arrimer avec les rubriques de l'ordre du jour de la réunion. Le Secrétariat général y verra.

25. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 28 avril 2001, à 9 h, au Campus de Moncton.

26. CLÔTURE

La séance est levée à 17 h.

Contresigné le _____

Dennis Savoie, président _____

Linda Schofield, secrétaire temporaire _____